

ALCOOL ET RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Par Maurice67 Postée le 22/03/2024 10:39

Bonjour. Ma maman a deux ans à la toujours mais une consommation d'alcool excessive environ une demi bouteille de whisky par jour. Elle vient d'intégrer une résidence Autonomie Car elle ne pouvait plus rester chez elle seule. Actuellement elle est sevrée car elle n'était plus en état de s'acheter de l'alcool quand elle était chez elle seule. Actuellement au restaurant de la résidence certaines personnes ont leur bouteille de vin sur la table. Cela devient un vrai calvaire pour ma mère et pour le personnel du restaurant car elle demande constamment à boire de l'alcool et devient violente. Nous avons essayé de lui autoriser un quart de verre de vin dilué avec de l'eau au repas du midi et au repas du soir et pas plus. Mais cela ne semble pas non plus lui convenir car elle en veut plus et voit les bouteilles des sottes sur la table Que faire ? Je n'ai pas de solution. Je crains que si on arrête totalement ce quart de verre elle en devienne encore plus agressive. Il y a deux jours le médecin de la résidence li a prescrit un médicament contre l'addiction à l'alcool . Combien de temps cela met il à agir ? Est ce que cela fonctionne vraiment ? Si vous avez des solutions s à m'apporter cela m'aiderait un peu .
Merci !

Mise en ligne le 28/03/2024

Bonjour,

C'est une situation complexe que vous évoquez. D'après ce que vous nous expliquez, bien que sevrée, votre mère n'en reste pas moins dépendante à l'alcool. Le moment des repas et la possibilité pour d'autres résidents d'avoir à table leur bouteille de vin la met visiblement en difficulté ce qui s'exprime chez elle par de l'agressivité.

Nous comprenons et sommes sensibles au fait que vous cherchiez des solutions pour le bien-être et le confort de tout le monde. Il nous semble cependant qu'il reviendrait davantage à l'équipe soignante de la résidence, en coopération avec le personnel du restaurant, de prendre en charge cette difficulté. Nous ne saurons vous dire de quelle manière et selon quelles dispositions le temps des repas pourrait s'aménager autrement, ni même si cela suffirait à apaiser votre mère.

Sans précision sur le médicament qui lui a été prescrit, il nous est difficile de vous dire quoi en attendre et dans quel délai. Il existe différents médicaments pouvant être indiqués face à une problématique d'addiction, tous n'ont pas exactement le même objectif et n'agissent pas de la même manière.

Pour pouvoir échanger plus précisément sur cette situation qui vous affecte, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de nous contacter plus directement. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé).

Avec tous nos encouragements à revenir vers nous.
